

Paie niveau 1 : Etablir la paie et les charges sociales

3 jours (21h)

Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 27/11/2024

À partir de 1260€ NET

Établissez vos premiers bulletins de Paie

Objectifs

- Connaître les éléments relatifs à la préparation, l'établissement et l'enregistrement comptable de la paie du personnel
- Calculer et contrôler les cotisations sociale

Compétences visées

- Connaître les éléments relatifs à l'établissement et au contrôle d'une paie simple

Public

Personnel du service paie, du service comptable, Gestionnaire paie débutant, assistant(e) du personnel, comptable, toute personne désirant s'initier aux techniques de la paie.

Prérequis : Avoir des connaissances de base en paie et sur tableur.

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur nos pages centre de formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Traitement des variables et constitution du salaire brut

- Règlementation générale et comparatif Légal/Conventionnel
- Vérifier régulièrement l'évolution de la réglementation sociale
- L'embauche du Salarié (les démarches et obligations)
- Les mentions obligatoires et interdites Les rubriques du bulletin de paie clarifié
- La durée du travail (légal, maximale)

Paie niveau 1 : Etablir la paie et les charges sociales

Etablissement des cotisations sociales

- Calcul du plafond de la sécurité sociale Analyse des cotisations URSSAF : point de vigilance sur les lignes de cotisations dites « sensibles »
- Analyse des cotisations Retraite complémentaire obligatoire et de retraite supplémentaire facultative
- Analyse des cotisations Prévoyances complémentaires : Prévoyance lourde, Frais de santé, ...
- Calcul du net imposable

Traitement des éléments constitutif du salaire net

- Calcul du prélèvement à la source

Contrôle du bulletin

- Pointage des bases et taux

Dates & lieux

📅 22, 23 et 24 avril 2025

📍 Angers

€ 1260.00

📅 12, 19 et 20 mai 2025

📍 Laval

€ 1260.00

📅 07, 08 et 09 juillet 2025

📍 Le Mans

€ 1260.00

📅 14, 15 et 16 octobre 2025

📍 Angers

€ 1260.00

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous

Paie niveau 1 : Etablir la paie et les charges sociales

accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos infrastructures.

Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation ; A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM - quizz - mise en situation ...).

Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.